PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE KAMOURASKA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PACÔME

Le 5 mai 2025

SÉANCE ORDINAIRE

Séance ordinaire des membres du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Pacôme tenue au lieu ordinaire des séances le 5 mai 2025 à 19 h 30.

Présents : Louise Chamberland, mairesse, les conseillères Jennifer Ouellet, Virginie St-Pierre-Gagné, Annick D'Amours, Chantal Boily et les conseillers Cédric Valois-Mercier, Benoit Harton

Absent :

Également présent : Louis-Philippe Caron, directeur général et greffier-trésorier

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Les membres présents à l'ouverture de la séance à 19 h 30 et formant quorum sous la présidence de la mairesse Louise Chamberland. La séance est déclarée régulièrement constituée par le président.

131.05.25 **2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

1. **Ouverture de la séance**
2. **Adoption de l'ordre du jour**
3. **Adoption des procès-verbaux**
   - 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue 7 avril 2025
4. **Gestion financière et administrative**
   - 4.1 Approbation et autorisation de paiement des comptes à payer
   - 4.2 Mandat à la firme Mallette pour l'audition des états financiers de la Municipalité de Saint-Pacôme pour l'exercice se terminant au 31 décembre 2024
   - 4.3 Mandat à la firme Mallette pour la reddition de comptes 2024 concernant le programme sur la redistribution des redevances pour l'élimination des matières résiduelles
   - 4.4 Affectation d'un surplus accumulé Parc de la Côte-des-Chats
   - 4.5 Emprunt temporaire (règlement 382) – Caisse Desjardins de l'Anse de La Pocatière
   - 4.6 Résiliation de l'Entente tripartite avec ÉCOTECH, Technologies ÉCOFIXE inc. et la Municipalité de Saint-Pacôme
   - 4.7 Résolution autorisant le paiement de la facture à la Ville de Rivière-du-Loup pour le détournement de la matière organique de la Municipalité vers le lieu d'enfouissement technique de Rivière-aux-Vases (année 2024)
   - 4.8 Adoption du plan de développement 2025-2030
5. **Demande de contribution financière, entente et appuis**
   - 5.1 **OBAKIR** : Demande de commandite pour les frais liés au projet « Histoire de salmonidés » à l'école La Pruchière
   - 5.2 **Société canadienne du cancer** : Demande de don pour aider à faire progresser les projets de recherche sur le cancer
   - 5.3 Agrandissement de l'aire louée à Vidéotron
   - 5.4 Résolution contre l'abolition du programme RénoRégion/Demande d'appui
   - 5.5 **Cercle de Fermières :** Demande de commandite pour mettre en place une exposition itinérante dans le cadre du 90e anniversaire du Cercle
   - 5.6 **Fondation Hôpital Notre-Dame-de-Fatima :** Invitation au tournoi de golf de la santé prévu le 20 juin
   - 5.7 **Société de l'Alzheimer** : Demande d'appui sous forme de don ou de commandite

6. Sécurité publique et sécurité incendie

6.1 Motion de félicitations à l'égard des pompiers

7. Voirie municipale

7.1 Acceptation de la soumission pour l'entretien, le déneigement et le déglaçage des rues, des routes et des stationnements 2025-2028

7.2 Élaboration des plans et devis pour la réfection du drainage pluvial sur la rue Fortier

7.3 Élaboration des plans et devis pour le réaménagement du stationnement situé au sud de l'église près de la rue St-Louis

7.4 Élaboration des plans et devis pour le réaménagement à l'intersection de la rue Galarneau et du boul. Bégin

7.5 Modification des plans et devis pour la réfection du chemin Nord-du-Rocher sur une distance de 700 mètres

8. Embellissement hygiène du milieu et collectivité

8.1 Demande de permis pour le 148, rue du Faubourg

8.2 Demande de permis pour le 164, rue du Faubourg

8.3 Renouvellement du programme d'aide financière pour l'achat de produits d'hygiène personnelle durables

8.4 Soumission Nordikeau – Accompagnement pour la réalisation du bilan SQEEP 2024

8.5 Soumission pour le resurfaçage de la patinoire

8.6 Soumission pour le resurfaçage de la toiture de l'Édifice de la mairie située au 7, rue Caron

8.7 Octroi de contrat pour l'élaboration des plans et devis pour la réfection du bassin de rétention à proximité de la Côte Norbert

8.8 Nomination de 3 membres du Conseil pour siéger au Comité de démolition

8.9 Autorisation de vendre l'équipement provenant de l'ancienne station de ski

8.10 Contrat de services client #260726 et autorisation de signature pour le spectacle de LBA Band dans le cadre des Fêtes du 175e anniversaire de la Municipalité de Saint-Pacôme

9. Avis de motion et règlements

9.1 Avis de motion et dépôt du projet de règlement 400 portant sur les Ententes relatives sur les travaux municipaux

9.2 Avis de motion et dépôt du projet de règlement 401 modifiant le règlement no 381 portant sur la gestion des locaux municipaux afin de remplacer l'annexe A intitulé « Tarifs de location – Locaux municipaux »

10. Point d'information de la Municipalité

11. Suivi dossiers MRC de Kamouraska

12. Correspondance

13. Période de questions

14. Varia

15. Levée de la séance

Il est proposé par Cédric Valois-Mercier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

132.05.25

3.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 7 AVRIL 2025

Il est proposé par Virginie St-Pierre-Gagné et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 avril 2025 soumis aux membres du Conseil dans les délais prescrits et sans suivi à faire.

4. GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE

133.05.25

4.1 APPROBATION ET AUTORISATION DE PAIEMENT DES COMPTES À PAYER

Il est proposé par Benoit Harton et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver les dépenses suivantes et d'autoriser le directeur général à effectuer les paiements et à procéder aux écritures comptables correspondantes.

Les dépenses incompressibles, les prélèvements et les comptes fournisseurs pour la période du 1er au 30 avril 2025, totalisant une somme de **383 768,28$** tel qu'il appert à la liste annexée au présent procès-verbal.

Je, Louis-Philippe Caron, directeur général et greffier-trésorier certifie qu'il y a les fonds nécessaires pour payer les comptes inscrits sur la liste déposée au conseil du 5 mai 2025.

134.05.25 **4.2 MANDAT À LA FIRME MALLETTE POUR L'AUDITION DES ÉTATS FINANCIERS DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-PACÔME POUR L'EXERCICE SE TERMINANT AU 31 DÉCEMBRE 2024**

CONSIDÉRANT QUE le mandat de Mallette S.E.N.C.R.L. consistera à l'audition des opérations et des comptes des registres comptables, à la préparation des états financiers consolidés pour l'exercice terminé le 31 décembre 2024 tel que prescrit par le Ministère et la présentation des états financiers au Conseil municipal ;

CONSIDÉRANT QUE le travail d'audit sera conçu et exécuté selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada, et ce, en respectant les normes comptables canadiennes pour le secteur public ;

CONSIDÉRANT QUE le dossier d'audit sera préparé selon la lettre pré-bilan qui sera acheminée avant le début des travaux.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Annick D'Amours et résolu à l'unanimité des conseillers présents de mandater la firme comptable Mallette S.E.N.C.R.L. pour l'audit des états financiers de la municipalité de Saint-Pacôme se terminant au 31 décembre 2024, et ce, pour un montant de 17 500 $ avant taxes.

135.05.25 **4.3 MANDAT À LA FIRME MALLETTE POUR LA REDDITION DE COMPTES 2024 CONCERNANT LE PROGRAMME SUR LA REDISTRIBUTION DES REDEVANCES POUR L'ÉLIMINATION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Pacôme doit produire son bilan de gestion des matières résiduelles auprès de Recyc-Québec.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Chantal Boily et résolu à l'unanimité des conseillers présents de mandater la firme Mallette S.E.N.C.R.L., pour effectuer la reddition de comptes du bilan de la gestion des matières résiduelles de la Municipalité de Saint-Pacôme pour l'année fiscale 2024, et ce, pour un montant de 975 $ avant taxes.

136.05.25 **4.4 AFFECTATION D'UN SURPLUS ACCUMULÉ EN 2024 POUR LE PARC DE LA CÔTE-DES-CHATS**

CONSIDÉRANT QUE le parc de la Côte-des-Chats est destiné à des fins culturelles et sportives ;

CONSIDÉRANT QUE les items vendus pendant l'année 2024 totalisent 1 700 $.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jennifer Ouellet et résolu à l'unanimité des conseillers présents de transférer le total du montant cumulé en 2024 (01 38179 000) de l'ordre de 1 700 $ au compte du surplus accumulé affecté du Parc de la Côte-des-Chats 59 11100 002 afin que celui serve pour un exercice financier subséquent.

137.05.25 **4.5 EMPRUNT TEMPORAIRE (RÈGLEMENT 382) – CAISSE DESJARDINS DE L'ANSE DE LA POCATIÈRE**

CONSIDÉRANT QUE le 6 mai 2024, la Municipalité de Saint-Pacôme a adopté le règlement no 382 décrétant une dépense et un emprunt de 1 565 355 $ pour le remplacement du réseau d'aqueduc des Petites Côtes ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit procéder à un emprunt temporaire de 1 565 355 $ dans le cadre du règlement d'emprunt 382 pour réaliser les travaux de remplacement du réseau d'aqueduc des Petites Côtes.

CONSIDÉRANT QUE le 1er août 2024, le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a approuvé le règlement 382 de la Municipalité de Saint-Pacôme modifié par le règlement 382-1.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Annick D'Amours et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE ce présent Conseil autorise un emprunt temporaire au montant de 1 565 355 $ au taux variable en vigueur auprès de la Caisse Desjardins de l'Anse de La Pocatière concernant le règlement d'emprunt 382.

D'AUTORISER Louise Chamberland, mairesse et Louis-Philippe Caron, directeur général et secrétaire-trésorier, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Pacôme tous les documents relatifs à cet emprunt temporaire.

138.05.25

4.6 RÉSILIATION DE L'ENTENTE TRIPARTITE AVEC ÉCOTECH, TECHNOLOGIES ÉCOFIXE INC. ET LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-PACÔME

CONSIDÉRANT QU'une lettre d'intention confirmant l'intérêt de la Municipalité de Saint-Pacôme a été transmise à ECOTECH Québec pour la participation au programme Vitrine technologique en traitement de l'eau en collaboration avec l'entreprise Technologies ECOFIXE inc. afin de mettre à niveau la station d'épuration de la Municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Pacôme a été sélectionnée dans le cadre de ce Programme.

CONSIDÉRANT QUE par la résolution 056.02.25, le Conseil municipal autorisait la signature de l'entente tripartite entre ÉCOTECH, Technologies ÉCOFIXE inc. et la Municipalité de Saint-Pacôme ;

CONSIDÉRANT QUE selon la firme d'ingénieurs EMS, les étangs de traitement des eaux usées de la Municipalité sont actuellement en mesure d'accueillir de nouveaux projets de développement à Saint-Pacôme ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a jusqu'en 2040 pour se conformer aux nouvelles exigences du ministère de l'Environnement;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite prendre le temps de réévaluer ses besoins et que pour le moment la technologie ÉCOFIXE n'est pas nécessaire au bon fonctionnement des étangs aérés.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Cédric Valois-Mercier et résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE RÉSILIER l'entente tripartite intervenue avec ÉCOTECH, Technologies ÉCOFIXE inc. et la Municipalité de Saint-Pacôme concernant la mise à niveau de la station d'épuration.

139.05.25

4.7 RÉSOLUTION AUTORISANT LE PAIEMENT DE LA FACTURE À LA VILLE DE RIVIÈRE-DU-LOUP POUR LE DÉTOURNEMENT DE LA MATIÈRE ORGANIQUE DE LA MUNICIPALITÉ VERS LE LIEU D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE DE RIVIÈRE-AUX-VASES (ANNÉE 2024)

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Rivière-du-Loup a transmis une facture supplémentaire pour l'année 2024 pour le tri des matières organiques sur le territoire de la Municipalité qui n'a pas été fait adéquatement de sorte que celles-ci sont redirigées vers le Lieu d'enfouissement technique (LET) de Rivière-aux-Vases.

CONSIDÉRANT QUE le taux de détournement pour l'année 2024 pour la Municipalité est de 20 % ; cela amène des coûts supplémentaires pour le transbordement des déchets au Lieu d'enfouissement technique (LET) ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Annick D'Amours et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder au paiement de la facture 2025-000276 (ajustement année 2024) représentant un montant de **1 980,67 $**.

QUE la présente dépense soit défrayée par le compte Enfouissement des ordures année 2024 (02 45120 446).

140.05.25 **4.8 ADOPTION DU PLAN DE DÉVELOPPEMENT 2025-2030**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Pacôme reconnaît que le plan de développement local orientera les actions à entreprendre pour améliorer les milieux de vie ;

CONSIDÉRANT QUE l'adoption du plan de développement favorisera la mobilité active et aussi de se préoccuper de la situation locative qui sont des enjeux considérés comme importants et sans oublier de prendre en compte la réalité des changements climatiques dans les prises de décisions du conseil municipal.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Virginie St-Pierre-Gagné et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ADOPTER le plan de développement local de la Municipalité 2025-2030 afin de faire de Saint-Pacôme un milieu de vie de choix.

5. DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE, ENTENTE ET APPUIS

5.1 OBAKIR : DEMANDE DE COMMANDITE POUR LES FRAIS LIÉS AU PROJET « HISTOIRE DE SALMONIDÉS » À L'ÉCOLE LA PRUCHIÈRE

Le Conseil municipal est en attente de recevoir le coût total du projet avant de prendre une décision dans ce dossier.

5.2 SOCIÉTÉ CANADIENNE DU CANCER/DEMANDE DE DON POUR AIDER À FAIRE PROGRESSER LES PROJETS DE RECHERCHE SUR LE CANCER

141.05.25 **CONSIDÉRANT QUE** l'Association canadienne du cancer a présenté une demande d'appui financier pour aider à faire progresser les projets de recherche sur le cancer.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Chantal Boily et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accorder un don de 50 $ à l'Association canadienne du cancer qui permettra de financer des découvertes qui sauvent des vies.

142.05.25 **5.3 AGRANDISSEMENT DE L'AIRE LOUÉE PAR VIDÉOTRON SUR LE LOT 4 318 857**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Pacôme est propriétaire du lot 4 318 857 sur lequel Vidéotron loue un espace pour leur tour de communications (secteur Côte Norbert) ;

CONSIDÉRANT QUE Bell Canada s'apprête à installer des équipements sur la tour de communications ; ce qui nécessitera l'aménagement d'un abri d'équipement ;

CONSIDÉRANT QUE l'ajout de cet abri nécessite l'agrandissement de l'aire louée par Vidéotron ;

CONSIDÉRANT QUE Vidéotron propose une majoration du loyer annuel de 1 000 $ et l'ajout d'une période de prolongation de 10 ans au bail.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Chantal Boily et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'APPROUVER l'agrandissement de l'aire louée par Vidéotron d'une dimension de 4m X 11,75m tel que montré sur le plan daté du 14-03-2025.

D'ACCEPTER l'offre de Vidéotron soit de majorer le loyer annuel de 1 000 $ et l'ajout d'une période de prolongation de 10 ans au bail.

D'AUTORISER la mairesse Louise Chamberland et le directeur général Louis-Philippe Caron à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Pacôme, tout document utile et nécessaire en rapport avec l'agrandissement de l'aire louée.

143.05.25 **5.4 <u>RÉSOLUTION CONTRE L'ABOLITION DU PROGRAMME RÉNORÉGION - DEMANDE D'APPUI</u>**

CONSIDÉRANT QUE la Société d'habitation du Québec (SHQ) a confirmé deux jours après la lecture du budget 2025-2026 du gouvernement du Québec l'abandon du programme RénoRégion, un programme essentiel pour aider les propriétaires-occupants les moins bien nantis de nos communautés, souvent des personnes âgées ou des familles monoparentales vivant en milieu rural, à corriger des défectuosités majeures à leur modeste résidence ;

CONSIDÉRANT QUE ce programme a permis de garder plusieurs milliers de personnes dans leur résidence, dans des milieux où fait aussi rage la crise du logement, où il n'y a aucun logement abordable ou encore moins d'habitations à loyer modique ;

CONSIDÉRANT QU'il y a plus de mille familles sur les listes d'attente des MRC du Québec ;

CONSIDÉRANT QUE la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a demandé le 27 mars dernier au premier ministre du Québec, M. François Legault, de se préoccuper de nos citoyens(nes)s et familles les plus vulnérables en remédiant de façon urgente à la situation ;

CONSIDÉRANT QUE cette demande est restée sans réponse et que les projets d'appartements modulaires de 24 et 36 unités dans quelques villes du Québec promus depuis par la ministre responsable de l'Habitation, Mme France-Élaine Duranceau, ne peuvent répondre aux besoins des régions ;

CONSIDÉRANT QUE, bien que le programme RénoRégion ait coûté moins de 18 M$ par année à l'État québécois et qu'il ne représente que 0,0001 % des dépenses globales, la ministre justifie ce choix pour des raisons de saine gestion des finances publiques ;

CONSIDÉRANT QUE la subvention moyenne du programme est de 19 309 $, une fraction des coûts réels de construction des nouveaux logements promus par la ministre ;

CONSIDÉRANT QUE la FQM a déposé l'an dernier à la demande de la SHQ une série de propositions afin d'augmenter l'efficacité du programme et de le rendre plus accessible pour mieux répondre aux besoins à travers le Québec ;
CONSIDÉRANT QUE la SHQ devait lancer une version bonifiée du programme RénoRégion à la suite de ses consultations en 2025 ;

CONSIDÉRANT QUE l'abolition de ce programme porte atteinte aux personnes les plus vulnérables de nos communautés.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Cédric Valois-Mercier et résolu à l'unanimité des conseillers suivants

De demander au premier ministre du Québec, M. François Legault, et à sa ministre responsable de l'Habitation, Mme France-Élaine Duranceau ;
DE RELANCER immédiatement le programme RénoRégion pour l'année financière 2025-2026 et de s'engager à assurer son financement à long terme.

DE RENDRE à terme le processus de bonification du programme pour assurer une plus grande accessibilité dans toutes les régions du Québec.

QUE cette résolution soit transmise aux personnes suivantes :

- M. François Legault, premier ministre du Québec
- Mme France-Élaine Duranceau, ministre responsable de l'Habitation
- M. Sébastien Schneebeerger, député de Drummond-Bois-Francs, président de la Commission de l'aménagement du territoire

- Mme Virginie Dufour, députée des Mille-Îles, porte-parole de l'opposition officielle en matière de logement
- Mme Christine Labrie, députée de Sherbrooke, porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière de logement
- Mme Catherine Gentilcore, députée de Terrebonne, porte-parole du troisième groupe d'opposition en matière de logement
- M. Jean Martel, président-directeur général de la Société d'habitation du Québec
- M. Mathieu Rivest, député de la Côte-du-Sud

144.05.25 **5.5 <u>CERCLE DE FERMIÈRES : DEMANDE DE COMMANDITE POUR METTRE EN PLACE UNE EXPOSITION ITINÉRANTE DANS LE CADRE DU 90e ANNIVERSAIRE DU CERCLE</u>**

CONSIDÉRANT QUE le Cercle de Fermières Saint-Pacôme a présenté une demande de commandite pour souligner le 90e anniversaire de la création du Cercle à Saint-Pacôme ;

CONSIDÉRANT QUE pour marquer cet événement, un projet spécial intergénérationnel sera présenté lors d'une exposition itinérante le samedi 17 mai prochain.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Annick D'Amours et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accorder une commandite de 500 $ au Cercle de Fermières afin de mettre en place une exposition itinérante pour présenter ces œuvres à tous les citoyens et offrir un prix spécial aux gagnants et un prix de participation à tous les enfants de l'école.

QUE cette dépense soit financée par le compte Dons autres organismes (02 70191 970).

145.05.25 **5.6 <u>FONDATION HÔPITAL NOTRE-DAME-DE-FATIMA : INVITATION AU TOURNOI DE GOLF DE LA SANTÉ PRÉVU LE 20 JUIN 2025</u>**

CONSIDÉRANT QUE la Fondation de l'Hôpital Notre-Dame-de-Fatima a présenté une demande pour participer ou commanditer le Tournoi de golf de la santé prévu le 20 juin 2025 ;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de ce tournoi, il y a un souper prévu au coût de 75 $/couvert.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Cédric Valois-Mercier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser Louise Chamberland, mairesse et Virginie St-Pierre-Gagné, conseillère à participer au souper de la Fondation au coût de 75 $/couvert pour un montant total de 150 $.

146.05.25 **5.7 <u>SOCIÉTÉ DE L'ALZHEIMER : DEMANDE D'APPUI SOUS FORME DE DON OU DE COMMANDITE</u>**

CONSIDÉRANT QUE la Société de l'Alzheimer a présenté une demande d'appui sous forme de don ou de commandite pour la marche afin de poursuivre leur accompagnement et bonifier leur offre de services pour les personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Chantal Boily et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Municipalité de Saint-Pacôme appuie la Société de l'Alzheimer dans ses démarches pour soutenir les personnes vivant avec la maladie d'Alzheimer et leurs proches aidants.

QUE la demande de don soit reportée à une séance ultérieure.

6. <u>SÉCURITÉ PUBLIQUE ET SÉCURITÉ INCENDIE</u>

147.05.25 **6.1 <u>MOTION DE FÉLICITATIONS À L'ÉGARD DES POMPIERS</u>**

CONSIDÉRANT QUE les commentaires reçus sont positifs concernant le travail des pompiers lors de l'incendie survenu au 134, boul. Bégin à Saint-Pacôme.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Annick D'Amours et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le Conseil municipal de Saint-Pacôme dépose une motion de félicitations à l'égard des pompiers qui sont intervenus lors de cet incendie limitant les dégâts à la résidence et aux bâtiments avoisinants et les encourage à poursuivre leur bon travail.

7. VOIRIE MUNICIPALE

148.05.25

7.1 ACCEPTATION DE LA SOUMISSION POUR L'ENTRETIEN, LE DÉNEIGEMENT ET LE DÉGLAÇAGE DES RUES, DES ROUTES ET DES STATIONNEMENTS 2025-2028

CONSIDÉRANT QU'un appel d'offres a été lancé pour l'entretien, le déneigement et le déglaçage des rues, des routes et des stationnements pour la période 2025-2028 ;

CONSIDÉRANT QUE la soumission suivante a été reçue :

ENTRETIEN DES CHEMINS D'HIVER		
Soumissionnaire	**Total taxes non incluses**	**$/km moyen**
9091-9598 Québec inc. Transport Pierre Dionne	612 012,49 $	7 914,19 $

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jennifer Ouellet et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'ACCEPTER l'offre de 9091-9598 Québec inc. (Transport Pierre Dionne) au montant de 612 012,49 $ taxes non incluses pour l'entretien, le déneigement et le déglaçage des rues, des routes et des stationnements pour une période de trois (3) ans (2025-2026, 2026-2027, 2027-2028).

QUE le directeur général Louis-Philippe Caron soit autorisé à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Pacôme, tout document donnant plein effet à la présente résolution.

QUE la présente dépense soit défrayée par le budget d'opérations.

149.05.25

7.2 ÉLABORATION DES PLANS ET DEVIS POUR LA RÉFECTION DU DRAINAGE PLUVIAL SUR LA RUE FORTIER

CONSIDÉRANT QUE par son contexte physiographique, la Municipalité de Saint-Pacôme est aux prises avec plusieurs enjeux liés à l'eau, dont les risques inhérents aux inondations, l'érosion et la gestion des eaux de ruissellement ;

CONSIDÉRANT QUE les prévisions climatiques prévoient déjà que les pluies intenses seront amenées à être plus fréquentes ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Pacôme bénéficie du Programme OASIS visant à soutenir la mise en place ou l'amélioration d'infrastructures vertes pour créer des îlots de fraîcheur et permettre l'infiltration de l'eau de pluie ;

CONSIDÉRANT QUE la rue Fortier a été sélectionnée comme un secteur potentiel à risque et que la mise en place d'un jardin de pluie et de zone de biorétention sur une longueur de 200 mètres permettrait d'améliorer la gestion des eaux pluviales ;

CONSIDÉRANT QUE Bouchard Service-Conseil a déposé une offre de service pour l'élaboration des plans et devis pour la réfection du drainage pluvial sur la rue Fortier.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Benoit Harton et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER l'offre de services de Bouchard Groupe-Conseil datée du 15 octobre 2024 au montant de 16 575 $ plus taxes pour l'élaboration des plans et devis pour la réfection du drainage pluvial sur la rue Fortier.

QUE cette dépense soit financée par le Programme OASIS.

150.05.25 **7.3 <u>ÉLABORATION DES PLANS ET DEVIS POUR LE RÉAMÉNAGEMENT DU STATIONNEMENT SITUÉ AU SUD DE L'ANCIENNE ÉGLISE PRÈS DE LA RUE ST-LOUIS</u>**

CONSIDÉRANT QUE par son contexte physiographique, la Municipalité de Saint-Pacôme est aux prises avec plusieurs enjeux liés à l'eau, dont les risques inhérents aux inondations, l'érosion et la gestion des eaux de ruissellement ;

CONSIDÉRANT QUE les prévisions climatiques prévoient déjà que les pluies intenses seront amenées à être plus fréquentes ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Pacôme bénéficie du Programme OASIS visant à soutenir la mise en place ou l'amélioration d'infrastructures vertes pour créer des îlots de fraîcheur et permettre l'infiltration de l'eau de pluie ;

CONSIDÉRANT QUE le stationnement situé au sud de l'ancienne église près de la rue St-Louis a été sélectionné comme un secteur potentiel à risque car sa surface est fortement minéralisée, ce qui entraîne la création d'îlots de chaleur urbains lors des canicules causant ainsi des ennuis de santé ;

CONSIDÉRANT QUE ces mêmes surfaces empêchent l'eau de s'infiltrer dans le sol lors de fortes pluies, créant des débordements, des inondations et des refoulements d'eau et abîmant les infrastructures ;

CONSIDÉRANT QUE Bouchard Service-Conseil a déposé une offre de service pour l'élaboration des plans et devis pour le réaménagement du stationnement situé au sud de l'ancienne église près de la rue St-Louis.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Chantal Boily et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER l'offre de services de Bouchard Groupe-Conseil datée du 15 octobre 2024 au montant de 6 875 $ plus taxes pour l'élaboration des plans et devis pour le réaménagement du stationnement situé au sud de l'ancienne église près de la rue St-Louis.

151.05.25 **7.4 <u>ÉLABORATION DES PLANS ET DEVIS POUR LE RÉAMÉNAGEMENT DU STATIONNEMENT À L'INTERSECTION DE LA RUE GALARNEAU ET DU BOUL BÉGIN</u>**

CONSIDÉRANT QUE par son contexte physiographique, la Municipalité de Saint-Pacôme est aux prises avec plusieurs enjeux liés à l'eau, dont les risques inhérents aux inondations, l'érosion et la gestion des eaux de ruissellement ;

CONSIDÉRANT QUE les prévisions climatiques prévoient déjà que les pluies intenses seront amenées à être plus fréquentes ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Pacôme bénéficie du Programme OASIS visant à soutenir la mise en place ou l'amélioration d'infrastructures vertes pour créer des îlots de fraîcheur et permettre l'infiltration de l'eau de pluie ;

CONSIDÉRANT QUE le stationnement situé à l'intersection de la rue Galarneau et du boul. Bégin a été sélectionné comme un secteur potentiel à risque car sa surface est fortement minéralisée, ce qui entraîne la création d'îlots de chaleur urbains lors des canicules causant ainsi des ennuis de santé ;

CONSIDÉRANT QUE ces mêmes surfaces empêchent l'eau de s'infiltrer dans le sol lors de fortes pluies, créant des débordements, des inondations et des refoulements d'eau et abîmant les infrastructures ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a participé à un projet d'esquisses réalisées par la Fondation Rues Principales afin de résoudre des enjeux d'aménagement du territoire dans ce secteur ;

CONSIDÉRANT QUE Bouchard Service-Conseil a déposé une offre de service pour l'élaboration des plans et devis pour le réaménagement du stationnement à l'intersection de la rue Galarneau et du boul. Bégin.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Virginie St-Pierre-Gagné et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER l'offre de services de Bouchard Groupe-Conseil datée du 15 octobre 2024 au montant de 6 875 $ plus taxes pour l'élaboration des plans et devis pour le réaménagement du stationnement à l'intersection de la rue Galarneau et du boul. Bégin qui sera inspiré du document réalisé par la Fondation Rues Principales daté du 29 août 2023.

QUE cette dépense soit financée par le Programme OASIS.

152.05.25 **7.5 <u>MODIFICATION DES PLANS ET DEVIS POUR LA RÉFECTION DU CHEMIN NORD-DU-ROCHER SUR UNE DISTANCE DE 700 MÈTRES</u>**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a débuté les travaux de réfection d'une partie du chemin Nord-du-Rocher ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux de réfection seront effectués en plusieurs phases ;

CONSIDÉRANT QUE la prochaine étape comporte des risques importants au niveau de la durabilité du pavage ;

CONSIDÉRANT QUE pour la prochaine phase Bouchard Service-Conseil a déposé une offre de services pour une mise à jour des plans et devis.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Cédric Valois-Mercier et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER l'offre de service de Bouchard Service-Conseil S.E.N.C. datée du 16 avril 2025 au montant de 4 160 $ avant taxes pour la modification des plans et devis pour la réfection du chemin Nord-du-Rocher.

QUE la présente dépense soit défrayée par le règlement no 388.

8. <u>EMBELLISSEMENT, HYGIÈNE DU MILIEU ET COLLECTIVITÉ</u>

153.05.25 **8.1 <u>DEMANDE DE PERMIS POUR LE 148, RUE DU FAUBOURG</u>**

CONSIDÉRANT QUE Janie Roy-Mailloux, inspectrice en bâtiments et en environnement a présenté une demande de permis pour le 148, rue du Faubourg à la réunion du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 28 avril 2025;

CONSIDÉRANT QUE la propriété est située à l'intérieur du territoire du PIIA ;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire désire remplacer 5 fenêtres de la résidence par des fenêtres à battant en PVC ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux respectent les critères du PIIA.

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme recommande l'acceptation de la demande telle que présentée par le propriétaire.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Annick D'Amours et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil municipal accepte la demande de permis pour le 148, rue du Faubourg tel que demandé par le propriétaire.

154.05.25 **8.2 <u>DEMANDE DE PERMIS POUR LE 164, RUE DU FAUBOURG</u>**

CONSIDÉRANT QUE Janie Roy-Mailloux, inspectrice en bâtiments et en environnement a présenté une demande de permis pour le 164, rue du Faubourg à la réunion du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 28 avril 2025;

CONSIDÉRANT QUE la propriété est située à l'intérieur du territoire du PIIA ;

CONSIDÉRANT QUE la propriétaire désire refaire la toiture verte en bardeau d'asphalte mais de couleur noire, remplacer le revêtement extérieur blanc de marque smart side style canexel de la même teinte, remplacer la porte avant de couleur verte par une porte en bois, remplacer toutes les fenêtres par le même modèle mais de couleur noire, les galeries seront remises à neuf en bois et les poutres des galeries seront remplacées par des poutres en bois naturel comme la structure.

CONSIDÉRANT QUE les travaux respectent les critères du PIIA.

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme recommande l'acceptation de la demande telle que présentée par la propriétaire.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Annick D'Amours et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil municipal accepte la demande de permis pour le 164, rue du Faubourg tel que demandé par le propriétaire.

155.05.25 **8.3 <u>RENOUVELLEMENT DU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR L'ACHAT DE PRODUITS D'HYGIÈNE PERSONNELLE DURABLES</u>**

CONSIDÉRANT QUE le 8 avril 2024, le Conseil municipal a adopté le règlement no 380 établissant un programme d'aide financière pour l'achat de produits d'hygiène personnelle durables ;

CONSIDÉRANT QUE ce programme d'aide financière est terminé depuis le 1er mai 2025 ;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal peut prolonger la durée de ce programme d'aide financière par résolution.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Chantal Boily et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER le prolongement du Programme d'aide financière pour l'achat de produits d'hygiène personnelle durables.

QUE le Programme d'aide financière pour l'achat de produits d'hygiène personnelle durables débute le 5 mai 2025 pour prendre fin le 5 mai 2026, et ce, aux mêmes conditions édictées dans le règlement no 380.

156.05.25 **8.4 <u>SOUMISSION NORDIKEAU – ACCOMPAGNEMENT POUR LA RÉALISATION DU BILAN SQEEP 2024</u>**

CONSIDÉRANT QUE la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable s'inscrit dans le contexte mondial du resserrement des politiques relatives à l'eau dû aux changements climatiques et à l'accroissement de la population ;

CONSIDÉRANT QUE cette Stratégie vise à doter les Municipalités d'outils nécessaires et pour poser un diagnostic clair et concret sur leur utilisation de l'eau par rapport aux normes reconnues à l'échelle internationale ;

CONSIDÉRANT QUE NordiKeau a présenté une offre de services professionnels pour compléter le bilan 2024 de la SQEEP 2019-2025.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Cédric Valois-Mercier et résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE RETENIR les services de Nordikeau pour un montant forfaitaire de 2 250 $ avant taxes pour la réalisation du bilan de la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable 2024.

QUE la prise en charge du bilan 2024 de la SQEEP comprend les éléments suivants :

- Audit de l'eau de l'American Water Works Association (AWWA);
- Outil d'évaluation des besoins d'investissements ;
- Bilan d'eau 2024 de la SQEEP.

D'AUTORISER le directeur général Louis-Philippe Caron à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Pacôme, tout document utile et nécessaire donnant plein effet à la présente résolution.

QUE cette dépense soit financée par le compte honoraires professionnels aqueduc (02 41301 419).

157.05.25 **8.5 <u>SOUMISSION POUR LE RESURFAÇAGE DE LA PATINOIRE</u>**

CONSIDÉRANT QUE la surface de la patinoire au parc de l'Action présente des inégalités de sorte que des travaux pour le montage de la patinoire seraient réduits si sa surface était sans pente ni dénivellations ;

CONSIDÉRANT QU'une surface plane favorise la rapidité du montage de la patinoire ;

CONSIDÉRANT QUE le resurfaçage de la patinoire rendrait la patinoire plus étanche au niveau de l'arrosage ;

CONSIDÉRANT QU'une demande de prix en gré à gré a été faite pour le resurfaçage de la patinoire auprès d'une entreprise spécialisée.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Virginie St-Pierre-Gagné et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER la soumission de Pavage Francoeur au montant de 24 394,68 $ plus taxes pour le resurfaçage de la patinoire (83 pds largeur x 146 pds longueur) selon les conditions édictées dans la soumission.

D'AUTORISER le directeur général Louis-Philippe Caron, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Pacôme tout document utile et nécessaire pour donner plein effet à la résolution.

QUE la présente dépense sera défrayée par le Club des 50 ans et + à même le programme nouveaux horizons pour les aînés (PNHA).

158.05.25 **8.6 <u>SOUMISSION POUR LE RESURFAÇAGE DE LA TOITURE DE L'ÉDIFICE DE LA MAIRIE SITUÉ AU 7, RUE CARON</u>**

CONSIDÉRANT QUE la toiture de l'Édifice de la mairie situé au 7, rue Caron est en très mauvais état et nécessite des travaux de resurfaçage pour assurer l'étanchéité du bâtiment ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Pacôme a soumis un appel d'offres sur invitation à trois entrepreneurs pour la réfection de la toiture dudit bâtiment ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Pacôme a procédé à l'analyse des soumissions reçues dans les délais requis ;

RESURFAÇAGE TOITURE ÉDIFICE DE LA MAIRIE	
Soumissionnaires	**Montant avant taxes**
Toiture Innovatoit inc.	35 422,55 $
Toiture C.V. Dionne	50 000,00 $
JCO Malenfant	61 000,00 $
ST Sélect Toiture	79 600, 00 $ (Resurfaçage)
ST Sélect Toiture	94 900,00 $ (Refaire la toiture)

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Annick D'Amours et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Municipalité de Saint-Pacôme autorise que les travaux de réfection d'étanchéité soient octroyés à Toiture Innovatoit inc. selon la soumission datée du 3 avril 2025 pour un montant de 35 422,55 $, plus les taxes applicables.

QUE la présente dépense soit défrayée par l'aide additionnelle au Programme TECQ 2024-2028.

159.05.25 **8.7 <u>OCTROI DE CONTRAT POUR L'ÉLABORATION DES PLANS ET DEVIS POUR LA RÉFECTION DU BASSIN DE RÉTENTION À PROXIMITÉ DE LA CÔTE NORBERT</u>**

CONSIDÉRANT QUE par son contexte physiographique, la Municipalité de Saint-Pacôme est aux prises avec plusieurs enjeux liés à l'eau, dont les risques inhérents aux inondations, l'érosion et la gestion des eaux de ruissellement ;

CONSIDÉRANT QUE les prévisions climatiques prévoient déjà que les pluies intenses seront amenées à être plus fréquentes ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Pacôme bénéficie du Programme OASIS visant à soutenir la mise en place ou l'amélioration d'infrastructures vertes pour créer des îlots de fraîcheur et permettre l'infiltration de l'eau de pluie ;

CONSIDÉRANT QUE le bassin de rétention recueillant les eaux de ruissellement à proximité de la Côte Norbert a été sélectionné comme un secteur potentiel à risque de refoulement et que la réfection de ce bassin par la mise en place d'un bassin de biorétention permettrait d'améliorer durablement la gestion des eaux pluviales dans ce secteur.

CONSIDÉRANT QUE Bouchard Service-Conseil a déposé une offre de service pour l'élaboration des plans et devis pour la réfection du bassin de rétention.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Benoit Harton et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER l'offre de services de Bouchard Groupe-Conseil datée du 15 octobre 2024 au montant de 12 075 $ plus taxes pour l'élaboration des plans et devis pour la réfection du bassin de rétention situé à proximité de la Côte Norbert.

QUE cette dépense soit financée par le Programme OASIS.

160.05.25 **8.8 <u>NOMINATION DE 3 MEMBRES DU CONSEIL POUR SIÉGER AU COMITÉ DE DÉMOLITION</u>**

CONSIDÉRANT QUE le 1er mai 2023, le Conseil municipal a adopté le règlement 371 relatif à la démolition d'immeubles ;

CONSIDÉRANT QUE l'article 3.1 dudit règlement stipule ce qui suit :

Conformément à l'article 148.0.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ c A-19.1), le conseil municipal constitue un comité ayant pour fonctions d'autoriser les demandes de démolition et d'exercer tout autre pouvoir prévu au chapitre V.0.1 de la loi.

Le comité est formé des membres du conseil municipal que ce dernier nomme par résolution.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Annick D'Amours et résolu à l'unanimité de nommer la conseillère Virginie St-Pierre-Gagné, les conseillers Benoit Harton et Cédric Valois-Mercier membres du comité de démolition.

161.05.25 **8.9 AUTORISATION DE VENDRE L'ÉQUIPEMENT PROVENANT DE L'ANCIENNE STATION DE SKI**

CONSIDÉRANT QUE suivant la fermeture de l'ancienne station de ski depuis quelques années déjà, des équipements sont encore disponibles pour la vente ;

CONSIDÉRANT QUE ces équipements ne sont plus requis et que le Conseil est prêt à se départir de ces équipements. Une liste du matériel vendu devra être produite.

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par Benoit Harton et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE PROCÉDER à la vente des équipements provenant de l'ancienne station de ski.

162.05.25 **8.10 CONTRAT DE SERVICES CLIENT #260726 ET AUTORISATION DE SIGNATURE POUR LE SPECTACLE DE LBA BAND DANS LE CADRE DES FÊTES DU 175e ANNIVERSAIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-PACÔME**

CONSIDÉRANT QUE l'année 2026 marquera le 175e anniversaire de fondation de Saint-Pacôme et qu'un comité est déjà en place pour organiser des activités afin de rendre cet événement mémorable ;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre des activités, le groupe de musique dynamique et énergique LBA Band a été retenu car il se distingue par son style unique.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Virginie St-Pierre-Gagné et résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE DÉFRAYER les frais de 8 048,25 $ pour la présentation d'un spectacle musical par le groupe « LBA BAND » qui se produira le samedi 25 juillet 2026 de même que les frais de subsistances reliés au spectacle (hébergement, soupers chauds et déjeuners, rafraîchissements et collation).

QU'un acompte de 30 % soit 2 414,48 $ sera remis à OsezArta inc. par dépôt direct à la signature du contrat.

QUE le montant résiduel de 5 633,77 $ sera versé par dépôt direct dans les deux semaines suivant l'événement.

D'AUTORISER Louis-Philippe Caron, directeur général, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Pacôme le contrat relatif à ce spectacle

QUE la présente dépense soit défrayée par le compte 59 15900 447 Fonds réservé du Comité des Fêtes du 175e.

9. AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS

9.1 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 400 PORTANT SUR LES ENTENTES RELATIVES SUR LES TRAVAUX MUNICIPAUX

Avis de motion est par la présente donné par Chantal Boily conseillère que lors d'une séance ultérieure le conseil municipal adoptera le règlement 400 portant sur les ententes relatives sur les travaux municipaux.

Chantal Boily conseillère présente le projet de règlement 400 et, conformément aux dispositions du Code municipal, une dispense de lecture est produite en même temps que le présent avis de motion.

9.2 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 401 VISANT À MODIFIER LE RÈGLEMENT NUMÉRO 381 PORTANT SUR LA GESTION DES LOCAUX MUNICIPAUX AFIN DE REMPLACER L'ANNEXE A INTITULÉ « TARIFS DE LOCATION – LOCAUX MUNICIPAUX »

Avis de motion est par la présente donné par Cédric Valois-Mercier conseiller que lors d'une séance ultérieure le conseil municipal adoptera le règlement 401 visant à modifier le règlement numéro 381 portant sur la gestion des locaux municipaux afin de remplacer l'Annexe A intitulé « Tarifs de location – Locaux municipaux ».

Cédric Valois-Mercier conseiller présente le projet de règlement 401 et, conformément aux dispositions du Code municipal, une dispense de lecture est produite en même temps que le présent avis de motion.

10. POINT D'INFORMATION DE LA MUNICIPALITÉ

11. SUIVI DOSSIERS MRC DE KAMOURASKA

12. CORRESPONDANCE

1. **MRC de Kamouraska** : Refus de financement sur le projet Jeux d'évasion
2. **Jardin Floral La Pocatière** : Rapport annuel 2024
3. **Ministère des Transports** : Programmation autorisée de projets d'infrastructures en matière de voirie locale TECQ 2019-2024 totalisant 222 543 $
4. **FQM** : Invitation au colloque Ma Municipalité Verte 2025 sur les défis environnementaux qui se tiendra le 27 mai prochain

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions a eu lieu, mais n'a nécessité aucune décision de la part du conseil.

14. VARIA

14.1 -Épreuve du panneau Parc de l'Action (approbation)
-Coût pour la pancarte

163.05.25 **15. LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Benoit Harton et résolu à l'unanimité des conseillers présents de lever la séance. Il est 20 h 35.

_____	_____
Louise Chamberland	Louis-Philippe Caron
Mairesse	Directeur général
	Et greffier-trésorier

Je, Louise Chamberland, mairesse, atteste par la présente signature que cela équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions que contient le procès-verbal au sens de l'article 142.2 du Code municipal.

_____
Louise Chamberland, mairesse